

Communiqué de presse, 30 novembre 2018

Signature de la convention  
pour la préservation, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels  
du littoral et des rivages lacustres de la Région Nouvelle-Aquitaine



**Depuis sa création en 1975, le Conservatoire du littoral préserve les espaces naturels littoraux. Son outil principal est l'acquisition de secteurs littoraux afin de les mettre définitivement sous protection. Cette politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral permet de restaurer ou conserver des équilibres écologiques, des paysages et des richesses patrimoniales naturelles ou bâties. Pour cela, le Conservatoire dispose de fonds d'Etat mais a besoin également du soutien et du concours des collectivités locales.**

Les pressions que subissent les espaces naturels étant toujours croissantes, l'action foncière du Conservatoire est plus que jamais nécessaire afin de protéger définitivement ces sites d'une grande richesse et les rendre accessibles aux visiteurs.

Dans un contexte de changement climatique, d'évolution du trait de côte et d'érosion constatée de la biodiversité, la Région poursuit et amplifie sa collaboration engagée depuis 20 ans avec le Conservatoire du littoral. Elle réaffirme ainsi son intérêt majeur pour une politique « littoral » dont le dispositif d'intervention vient d'être confirmé et laisse une large part à l'association avec les acteurs du littoral dont, au premier chef, le Conservatoire du littoral.

Un nouveau partenariat entre la Région et le Conservatoire du littoral est ainsi engagé pour la période 2018-2020, avec une convention qui s'appuie sur les 4 axes d'action « littoral » de la Région Nouvelle-Aquitaine qui sont la connaissance, la gestion des milieux, les risques côtiers et la qualité des eaux

Elle précise un programme partagé et des moyens mis en œuvre pour la protection foncière, la gestion durable de ces espaces, les actions de communication et de valorisation de la richesse et de la diversité des espaces naturels littoraux et lacustres. La convention intègre également les projets d'adaptation au changement climatique, la participation conjointe aux réflexions sur l'aménagement du littoral, la dimension humaine, avec la sensibilisation aux environnements littoraux, la pédagogie, le respect et le maintien des usages sur ces périmètres qui doivent rester des sites vivants.

.

### **Des rivages préservés, des ambitions renouvelées**

En Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire protège 15 400 ha répartis sur 73 sites situés sur le territoire d'environ 85 communes de Charente-Maritime, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques mais aussi dans les départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne (le Conservatoire a compétence sur les lacs de plus de 1000 ha).

Le Conservatoire a pour objectif à l'horizon 2050 de protéger et de mettre en valeur 18 500 ha supplémentaires.

#### **Contacts presse :**

Nathalie Daubigeon

05 57 81 23 23

[n.daubigeon@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:n.daubigeon@conservatoire-du-littoral.fr)